

SEANCE du 13 décembre 2018
COMPTE RENDU

L'an 2018, le treize décembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU

Etaient présents :

M. BEHERAY Pierre, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFER Chantal, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, Mme GONTHIER Annie, M JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M LANCESTREMER Armand, M. LAVENANT David, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF Francis, M. LE NAGARD Jean François, M. MANCEAU Claude, M. MOREAU Christian, M NOEL Michel, Mme VENANT Annick.

Procuration(s) : M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. DUCROCQ Jean donne pouvoir à M. BEHERAY Pierre, M. RECOUSSINES Michel donne pouvoir à M. COULOMBEL Simon.

Etai(ent) absent(s) : M. BOE Gérard, M. BOHY Gérald, Mme CHANCEL Françoise, M. LEMAITRE Patrick, M. METIVIER Laurent, Mme VIROT Sandrine.

Etai(ent) excusé(s) : M. COLLEU Christian, M. DUCROCQ Jean, M. LEBAR Daniel, M. RECOUSSINES Michel.

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : M. LE FOLL Joseph.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu de la séance du 18 octobre 2018

- 1. Décompte d'indemnité de conseil du Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury**
- 2. DM1 du budget principal 2018 du SIARNC**
 - a. Section d'investissement**
 - b. Section d'exploitation**
- 3. Ouverture des crédits d'investissement 2019**
- 4. Remboursement forfaitaire de branchements Rue de l'Egalité (Méré)**
- 5. Budget principal, débat d'orientations budgétaires 2019**
 - a. Exécution du budget 2018**
 - b. Programme de travaux**
 - c. Orientations budgétaires pour 2019**
 - i. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement**
 - ii. Evolution du besoin de financement**
 - iii. Projet de budget 2019**
- 6. Budget Régie de Maîtrise d'oeuvre, Débat d'orientations budgétaires 2019**
 - a. Exécution du budget 2018**
 - b. Orientations budgétaires pour 2019**

7. Budget Assainissement non-collectif, Débat d'orientations budgétaires 2019

a. Exécution du budget 2018

b. Orientations budgétaires pour 2019

8. Tarifs de l'assainissement

a. Redevance d'assainissement collectif

b. Autres tarifs du service d'assainissement collectif

i. Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

ii. Contrôle de conformité lors des ventes

iii. Dépotage des matières de vidange

iv. Inspections télévisées pour compte de tiers (PFAC)

c. Tarifs du service d'assainissement non-collectif

i. Diagnostic de conformité des installations

ii. Diagnostic de l'assainissement autonome regroupé

9. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire, mutuelle prévoyance et mutuelle santé du CIG

10. Points Divers et Questions

ooo000O000ooo

Monsieur Claude MANCEAU, Président du SIARNC, a ouvert la séance par l'accueil de M. Bernard JACQUES, maire de Vicq, dont la commune adhère au SIARNC au 1^{er} janvier 2019.

Il est ensuite procédé à l'adoption du Compte rendu de la séance du 18 octobre 2018, qui recueille un vote unanime.

1. DECOMPTE D'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MONTFORT L'AMAURY

M. HANNEBICQUE, Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury a adressé un état annuel d'indemnité de conseil au SIARNC, par mail du 24 octobre 2018 :

- pour lui-même, à hauteur de 614,15 € brut, au titre de la gestion 2018 des budgets du SIARNC (300 jours/360);
- pour Mme Catherine NOWAK, qui l'a précédé sur ce poste, à hauteur de 122,83 € brut au titre de la gestion 2018 des budgets du SIARNC (60 jours/360).

Compte tenu du conseil spécifique qu'il apporte, le Comité syndical a décidé d'allouer à M. Bernard HANNEBICQUE, une indemnité conseil au titre de l'année 2018, soit 614,15 € brut, conformément à l'état liquidatif présenté.

Le Comité syndical a décidé de ne pas allouer à Mme Catherine NOWAK, Comptable de la Trésorerie de Neauphle le Château, une indemnité conseil au titre de l'année 2018.

Vote : 22 voix pour, 1 abstention (M. David LAVENANT, représentant de Neauphle le Vieux), 0 contre.

2. DM1 DU BUDGET PRINCIPAL 2018 DU SIARNC

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical, a décidé d'inscrire par décision modificative les modifications suivantes au budget principal du SIARNC :

INVESTISSEMENT :

- +5000 € de crédits supplémentaires à l'article 1641 du chapitre (16), remboursement de capital d'emprunt, doté avant décision modificative (DM1) de 695.000 € inscrits au budget primitif 2018, pour faire face aux emprunts nouvellement souscrits (+0,7%).
- Cette somme est équilibrée par une reprise de -5000 € à l'article 21311 « bâtiments d'exploitation » du chapitre (21) « immobilisations corporelles » du budget principal du SIARNC, doté au budget primitif 2018 de 6.972.223,27 €.

EXPLOITATION

- +8000 € à l'article 66112 « ICNE exercice N » du chapitre (66) « Charges financières » de la section de fonctionnement du budget principal 2018 du SIARNC,
- +4000 € à l'article 6616 « intérêts bancaires » du chapitre (66) « Charges financières » de la section de fonctionnement du budget principal 2018 du SIARNC.
- -12.000 € sur l'article 673, « annulation de titres sur exercices antérieurs » du chapitre (67) « frais financiers » du budget principal 2018 du SIARNC

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Cette décision a fait l'objet d'une anomalie bloquante lors de sa saisie au logiciel budgétaire. En effet, bien qu'équilibrée, elle ne respectait pas la règle de la couverture du remboursement de l'emprunt par des fonds propres.

En conséquence il a été décidé de :

- D'une part de réaliser comme prévu ci-dessus les mouvements aux articles 66112, 6616 et 673 de la section d'exploitation, ainsi que l'augmentation de crédits à l'article 1641 (remboursement en capital d'emprunt, section d'investissement
- D'autre part de
 - ne pas baisser la dépense au chapitre des travaux d'investissement de -5000 € (article 21311),
 - augmenter de +5000 € la prévision de recette d'exploitation « redevance d'assainissement collectif » (70611) en recette d'exploitation,
 - augmenter de +5000 € le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement (chapitre 023) en dépense d'exploitation,
 - augmenter de +5000 € le virement reçu de la section d'exploitation en section d'investissement (chapitre 021).

3. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019

Considérant que le budget est voté au chapitre, le Comité Syndical, à l'unanimité, a donné autorisation à Monsieur le Président de liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2019, dans la limite de 25% des sommes inscrites au budget 2018 (propositions nouvelles) soit :

Chapitre	Propositions nouvelles BP2018 (BP+DM)	Autorisation 2019 (25%)
13	8 000,00 €	2 000,00 €
20	10 000,00 €	2 500,00 €
21	6 967 223,27 €	1 741 805,82 €
23	380 000,00 €	95 000,00 €
Total	7 370 223,27 €	1 842 555,82 €

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

4. REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE BRANCHEMENTS RUE DE L'EGALITE (MERE)

Dans le cadre de la construction d'un réseau de collecte des eaux usées, la collectivité maître d'ouvrage est fondée, par application de l'article L-1331-2 du Code de la santé publique, à construire d'office la partie du branchement située sous domaine public, et à obtenir le remboursement de la part non-subventionnée par le propriétaire de l'immeuble desservi.

S'agissant de l'extension de collecte d'eaux usées réalisée rue de l'Egalité à Méré, il y a eu création de trois branchements, pour un montant unitaire moyen de 1864 €HT.

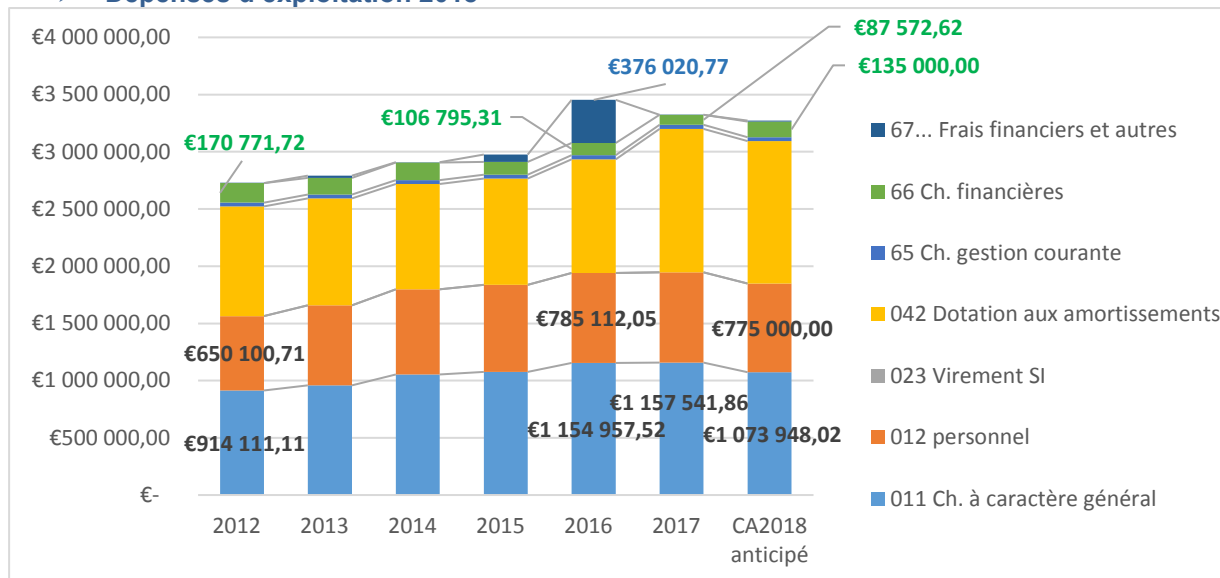
Le Comité Syndical, à l'unanimité, a approuvé le montant du remboursement forfaitaire de branchement pour cette opération.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

5. BUDGET PRINCIPAL, DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

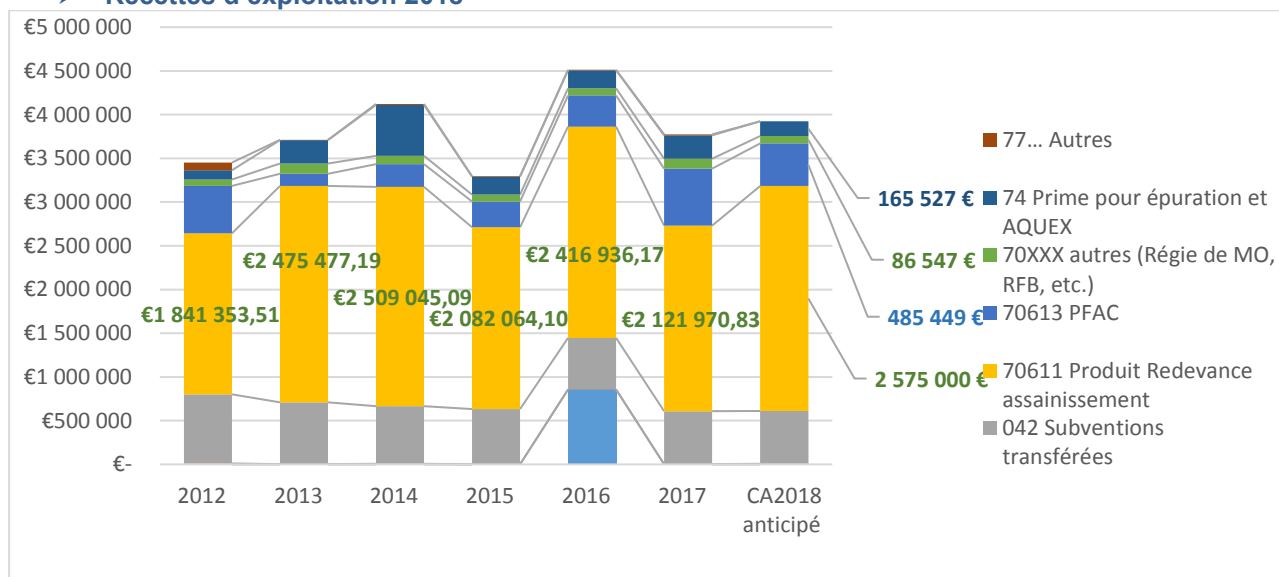
A. EXECUTION DU BUDGET 2018

➤ Dépenses d'exploitation 2018



En l'état provisoire de l'exécution du budget 2018, les charges d'exploitation sont maîtrisées malgré de fortes disparités suivant les postes de dépenses.

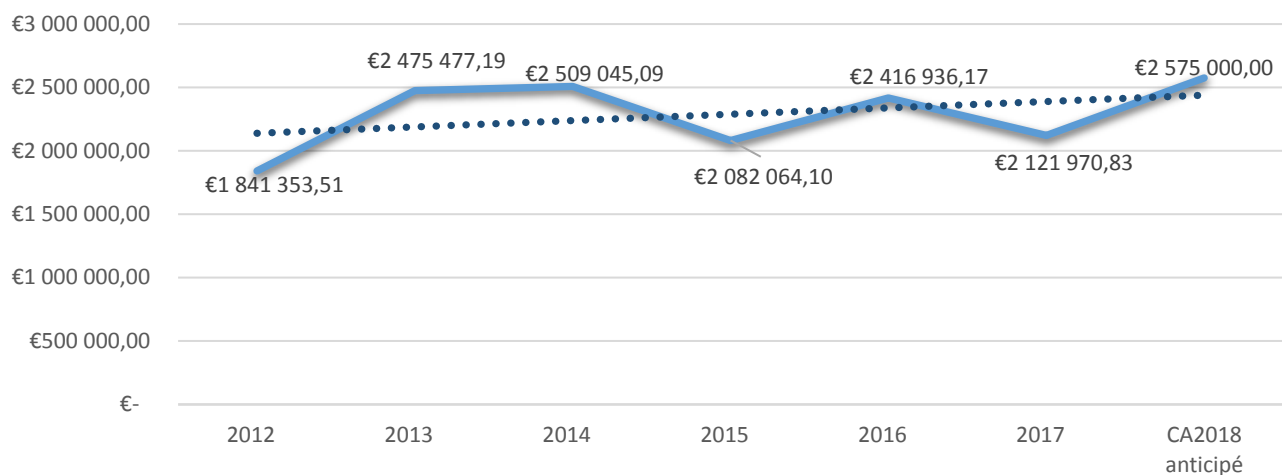
➤ Recettes d'exploitation 2018



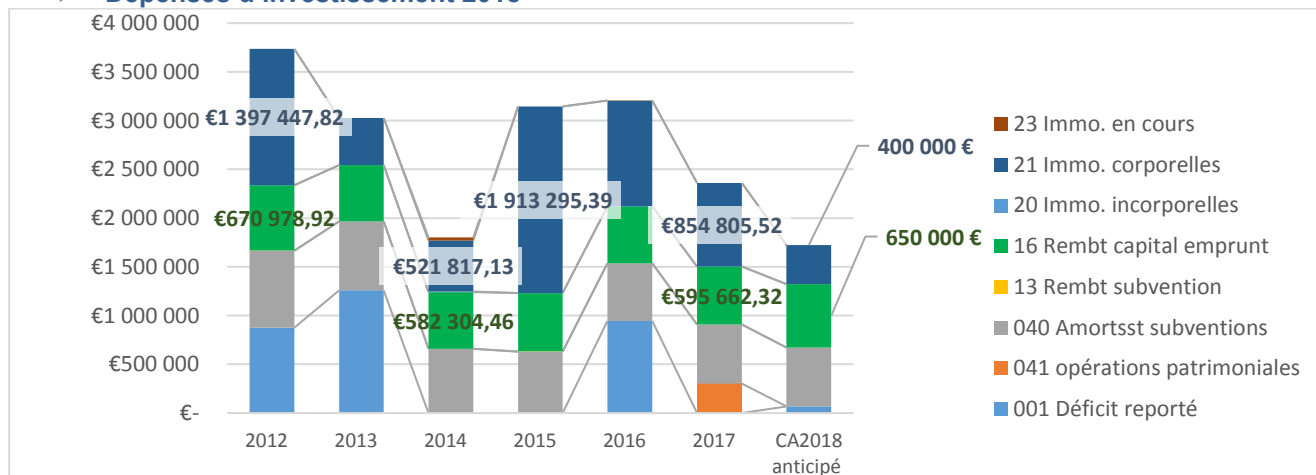
En l'état de l'exécution du budget 2018, les recettes d'exploitation sont en progression d'environ 4% car les recettes de PFAC sont d'environ 485.000€, tandis que les recettes de redevance d'assainissement collectif ont progressé de 18% à 2,57M€.

La prime pour épuration baisse de 40%, par rapport à 2017, à 165.000€. La redevance d'assainissement génère un produit qui, malgré des évolutions interannuelles est en progression moyenne de 2%/an.

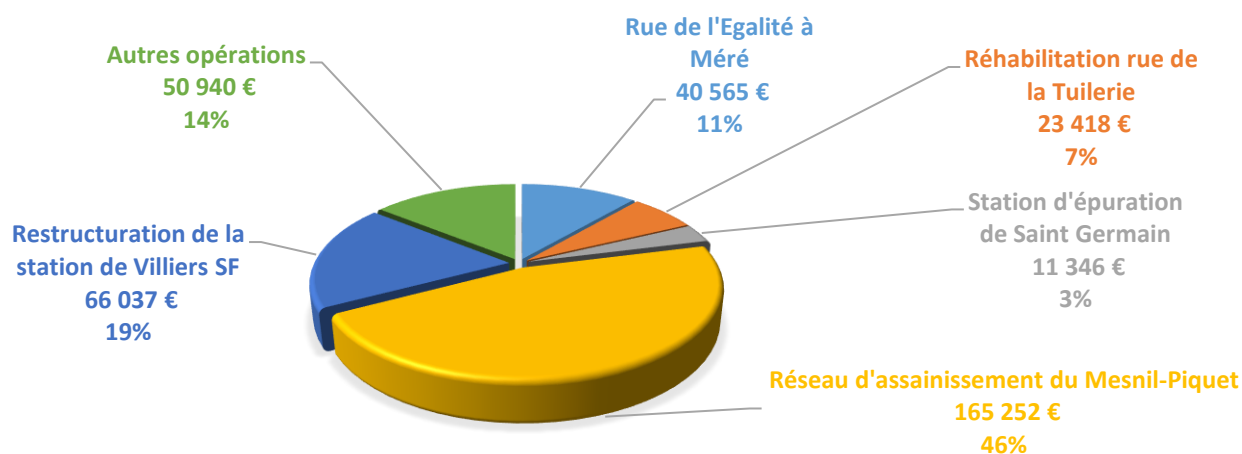
Produit Redevance assainissement



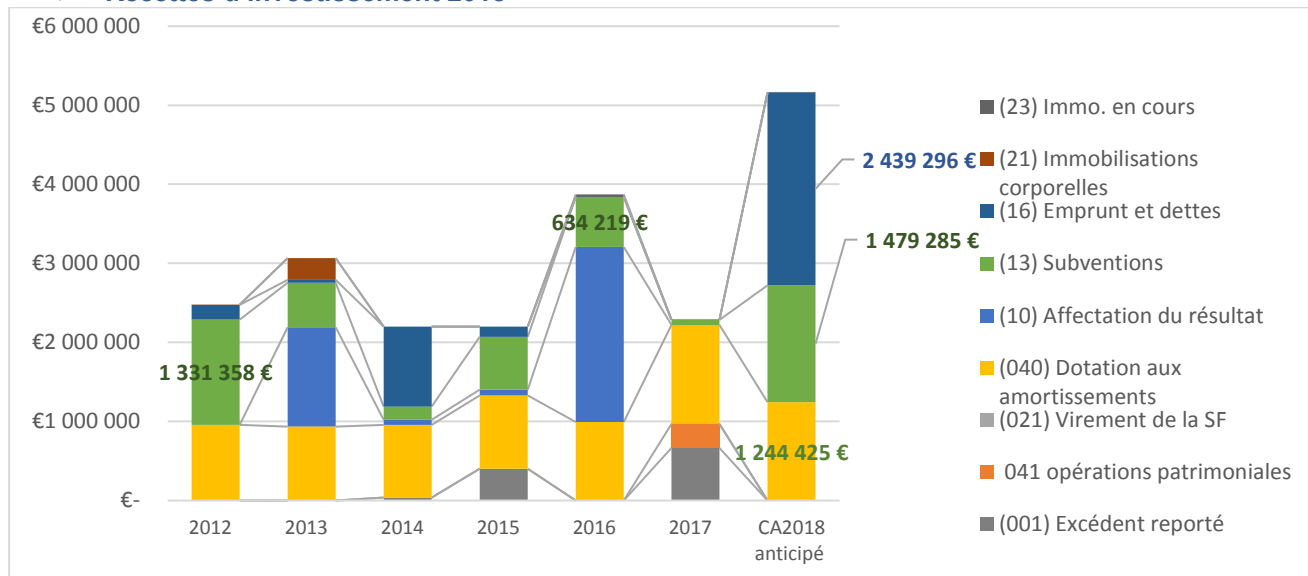
➤ Dépenses d'investissement 2018



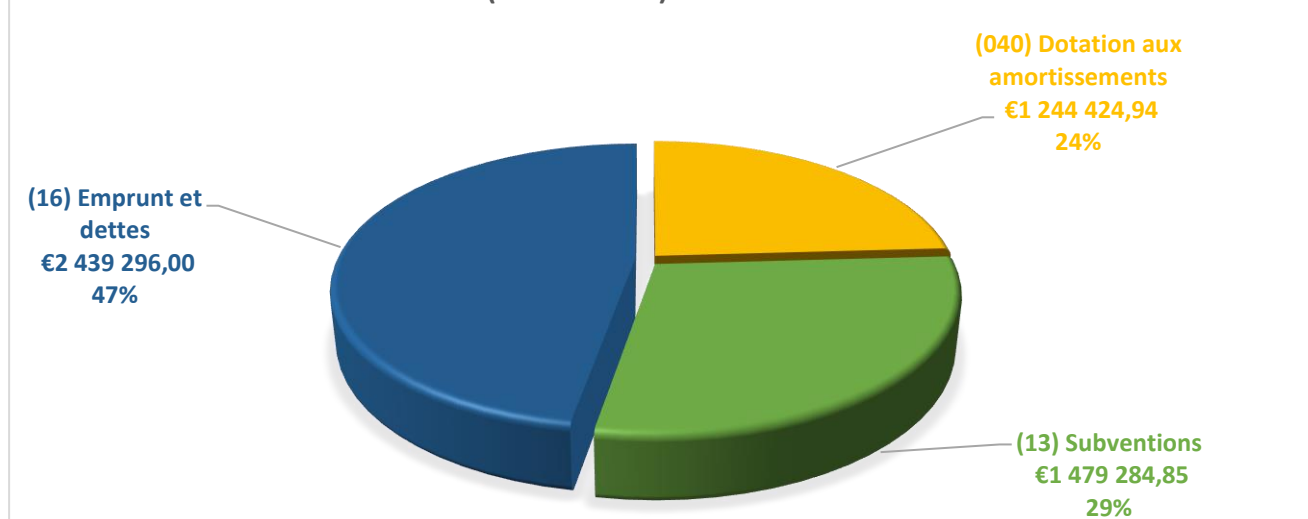
DÉPENSE INVESTISSEMENT 2018



➤ Recettes d'investissement 2018

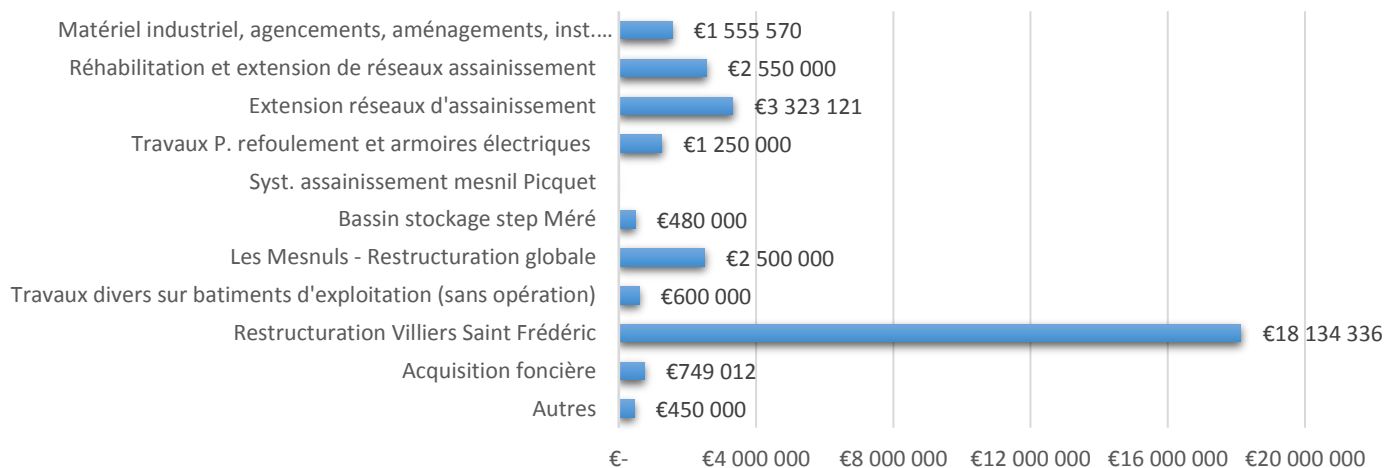


RECETTES INVESTISSEMENT 2018 (PROVISOIRE)

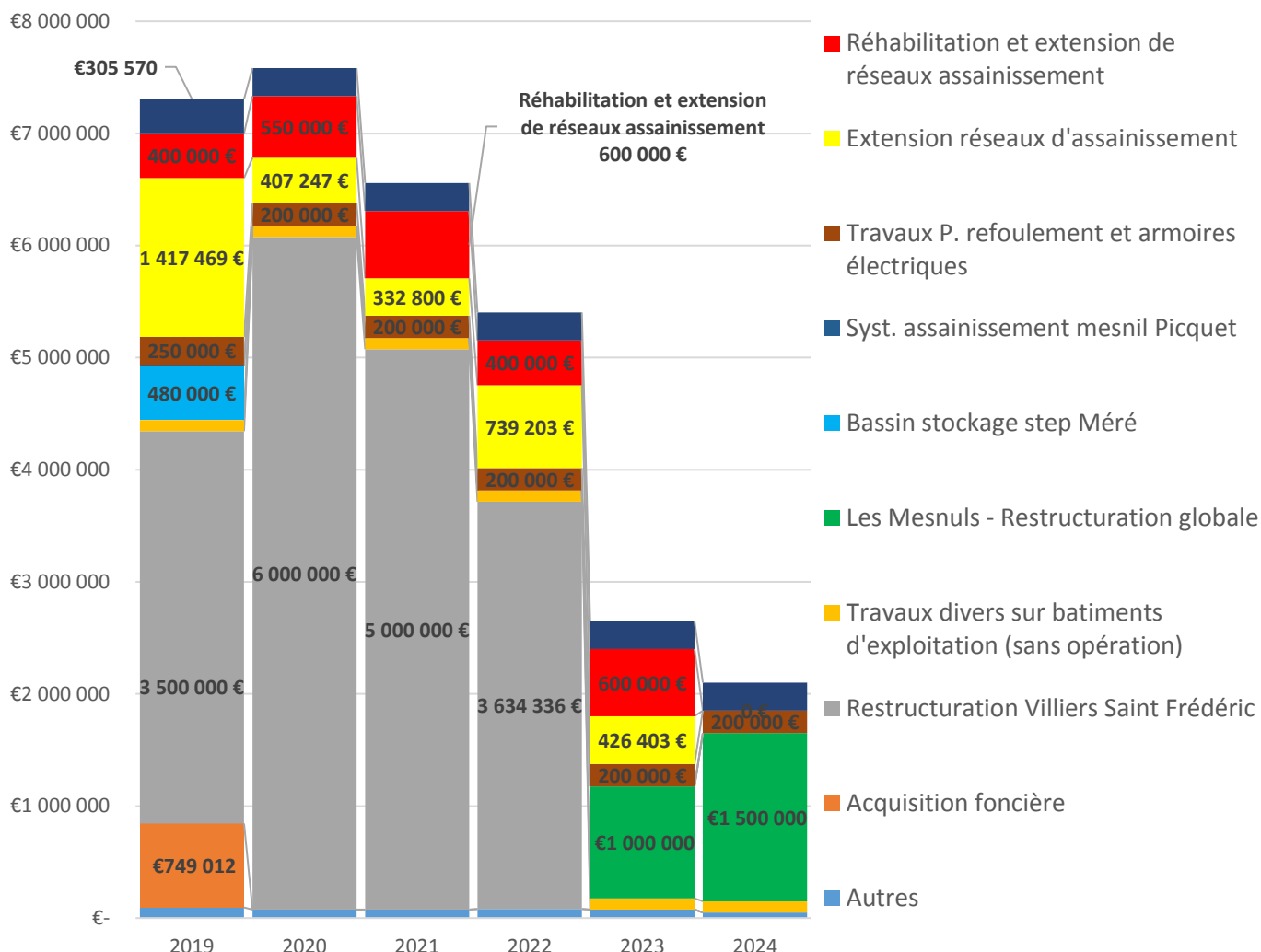


B. PROGRAMME DE TRAVAUX

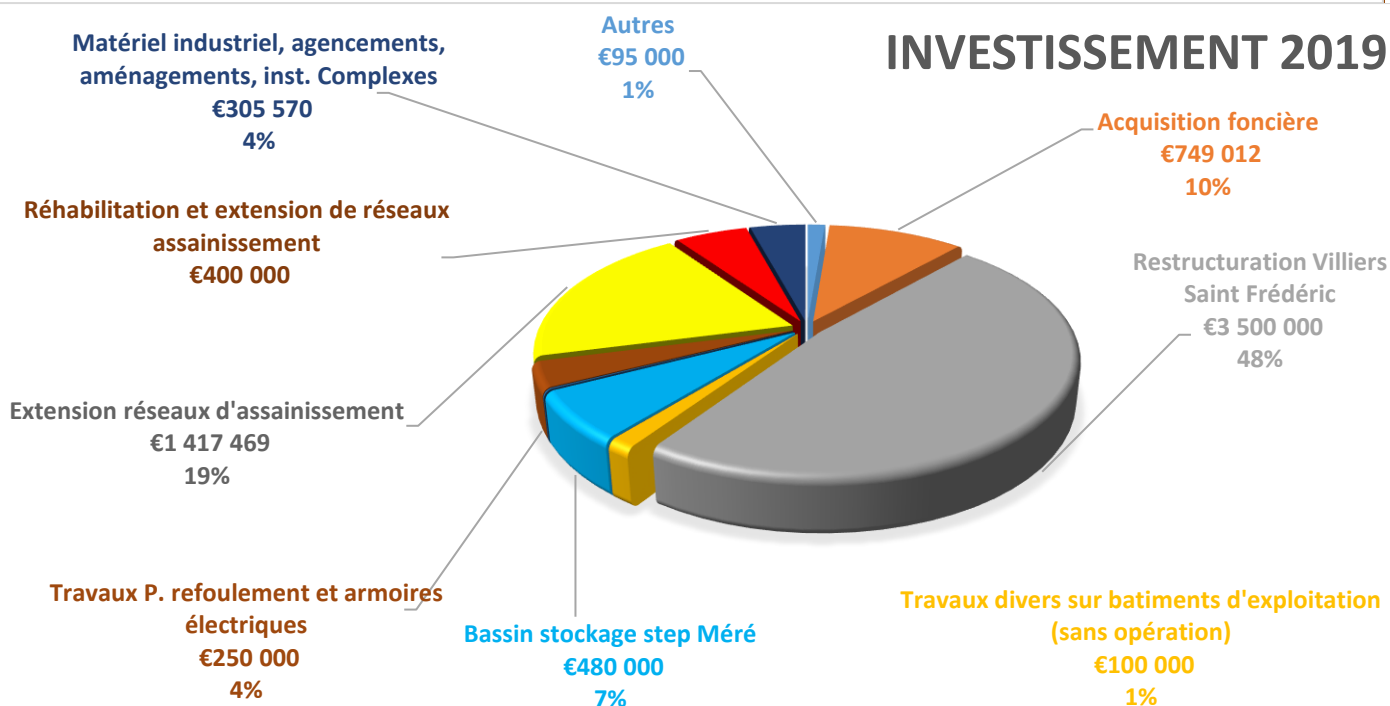
Investissement 2019-2024



PPI 2019-2024



INVESTISSEMENT 2019



C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

I. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la prospective financière, il a été considéré une évolution de +2% par an sur les charges réelles de fonctionnement, sauf pour le site de Villiers Saint Frédéric qui connaît une évolution spécifique liée à sa restructuration : une augmentation de l'ordre de +20% (+250.000€ en valeur) à la mise en service de la méthanisation en 2021, puis une évolution de l'ordre de 2% (+15.000€/an en valeur).

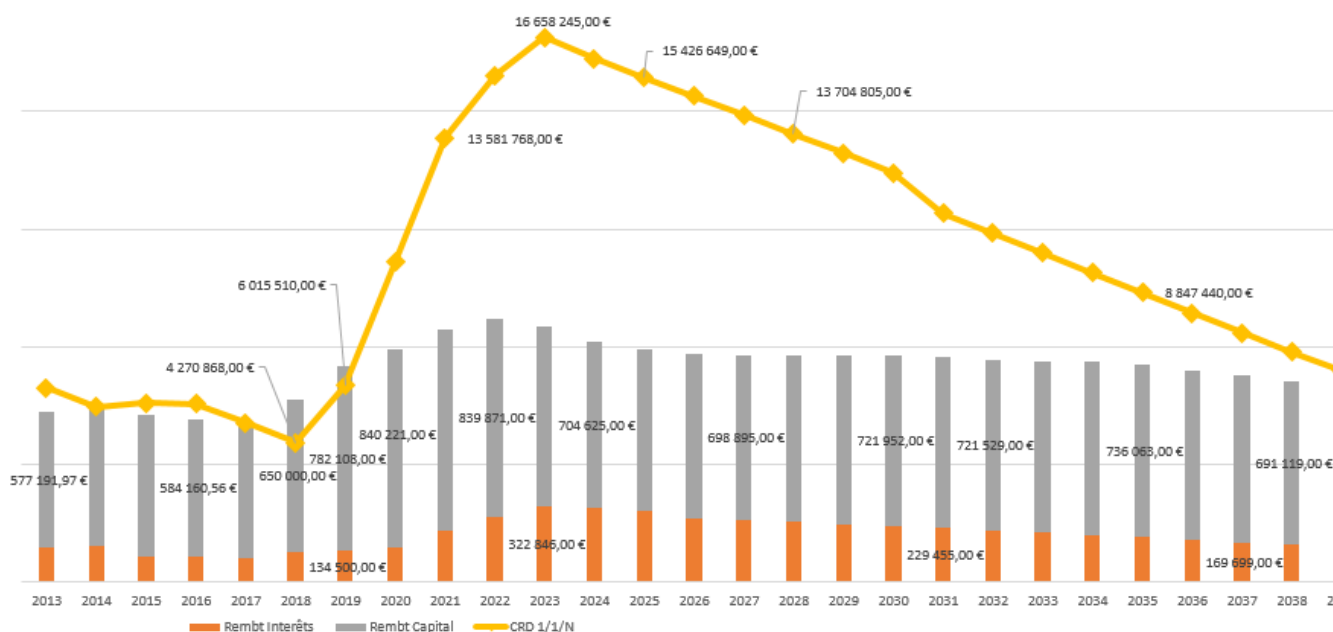
Avec un décalage d'un an, les recettes connaîtront elles aussi un bond de l'ordre de +300.000€ en année pleine à partir de la mise en service de l'injection de bio-méthane (+12% sur l'ensemble des recettes d'exploitation) puis une croissance de +3%/an avec la montée en charge du dispositif.

II. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de l'étude prospective de faisabilité financière du projet, il a été déterminé que les ratios financiers se dégradent durant la phase de construction de l'unité de méthanisation (jusqu'en 2021/2022 dans le **tableau 1** ci-annexé).

Ensuite, les recettes liées à la vente de bio méthane permettent un redressement progressif des capacités financières jusqu'à un retour à la situation d'avant l'investissement à l'horizon 2030.

L'évolution globale de la dette est la suivante :



Le plan de financement de la restructuration de Villiers Saint Frédéric prévoit le recours à l'emprunt

- auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans la limite de 6,11 M€, au taux du livret A (« quasi fixe ») et sur 40 ans,
- auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, à hauteur de 3,00 M€, au taux de 1,45% sur 20 ans,
- auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 2,19 M€ à taux zéro sur 20 ans.

Le projet bénéficie par ailleurs de 6,61 M€ de subventions.

III. PROJET DE BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC EN PHASE DOB

E x p l o i t a t i o n	D é p e n s e s	CHAPITRE	BP+DM2018	DOB 2019	evolution de BP à BP 2019/2018
		011 Ch. à caractère général	1 311 654,00 €	1 311 654,00 €	0,00%
		012 personnel	902 700,00 €	920 754,00 €	2,00%
		023 Virement SI	1 281 145,44 €	1 872 797,76 €	46,18%
		042 Dotation aux amortissements	1 244 864,94 €	1 229 019,52 €	-1,27%
		65 Ch. gestion courante	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
		66 Ch. financières	139 750,00 €	180 000,00 €	28,80%
		67... Frais financiers et autres	64 500,00 €	50 000,00 €	-22,48%
		Total dépenses fonctionnement	4 984 614,38 €	5 604 225,28 €	30,9%
	R e c e t t e s	CHAPITRE	BP+DM2018	DOB 2019	evolution de BP à BP 2019/2018
002 Excédent reporté		1 509 240,80 €	2 158 324,28 €	43,01%	
013 Atténuation charges		500,00 €	500,00 €	0,00%	
042 Subventions transférées		604 243,63 €	644 401,00 €	6,65%	
70611 Produit Redevance assainissement		2 185 629,95 €	2 200 000,00 €	0,66%	
70613 PFAC		520 000,00 €	450 000,00 €	-13,46%	
70XXX autres (Régie de MO, RFB, etc.)		60 000,00 €	70 000,00 €	16,67%	
74 Prime pour épuration et AQUEX		100 000,00 €	80 000,00 €	-20,00%	
77... Autres		5 000,00 €	1 000,00 €	-80,00%	
total recettes fonctionnement	4 984 614,38 €	5 604 225,28 €	30,9%		
I N V E S T I S S E M E N T	D é p e n s e s	CHAPITRE	BP+DM2018	DOB 2019	evolution de BP à BP 2019/2018
		001 Déficit reporté	69 171,14 €	- €	----
		041 opérations patrimoniales	- €	7 365 223,27 €	----
		040 Amortsst subventions	604 243,63 €	644 401,00 €	6,65%
		13 Rembt subvention	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
		16 Rembt capital emprunt	700 000,00 €	850 000,00 €	21,43%
		20 Immo. incorporelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
		21 Immo. corporelles	6 967 223,27 €	7 607 051,00 €	9,18%
		23 Immo. en cours	380 000,00 €	380 000,00 €	0,00%
		Total dépense investissement	8 738 638,04 €	16 864 675,27 €	93,0%
	R e c e t t e s	CHAPITRE	BP+DM2018	DOB 2019	evolution de BP à BP 2019/2018
		(001) Excédent reporté	- €	3 439 612,89 €	----
		041 opérations patrimoniales	- €	- €	----
		(021) Virement de la SF	1 281 145,44 €	1 872 797,76 €	46,18%
		(040) Dotation aux amortissements	1 244 864,94 €	1 229 019,52 €	-1,27%
		(10) Affectation du résultat	- €	- €	----
		(13) Subventions	1 508 000,00 €	250 000,00 €	-83,42%
		(16) Emprunt et dettes	4 324 627,66 €	2 708 021,83 €	-37,38%
		(21) Immobilisations corporelles	- €	- €	----
(23) Immo. en cours		380 000,00 €	- €	-100,00%	
Total recette investissement	8 738 638,04 €	9 499 452,00 €	8,7%		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 pour le budget principal du SIARNC, présentant :
 - Les orientations budgétaires envisagées pour ce budget en 2019, et les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - Les orientations en matière de programmation de l'investissement, comportant une prévision en dépenses et en recettes,
 - Les informations concernant la structure et la gestion de l'en-cours de dette contractées et les perspectives pour le budget de la collectivité.
- A autorisé Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

6. BUDGET REGIE DE MAITRISE D'OEUVRE, DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A. EXECUTION DU BUDGET 2018

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil (SIAB) a été réalisée à hauteur de 2500 €. Elle n'est pas reconduite pour 2019.

Des missions de maîtrise d'œuvre (MOE) ou d'encadrement de la MOE sont en cours, mais non encore facturées (facturation croisées dans le cadre de l'établissement du coût soumis à financement par subvention).

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Ce budget totalise un volume de 77.000 €, réparti suivant les opérations de travaux reprises dans le tableau n° 2 ci-annexé. La facturation de ce budget apporte aux finances du syndicat une subvention à hauteur du taux de subvention des partenaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 pour le budget Régie de Maîtrise d'œuvre du SIARNC, présentant
 - Les orientations budgétaires envisagées pour ce budget en 2019 et les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - Les orientations en matière de programmation de l'investissement, comportant une prévision en dépenses et en recettes,
 - Les informations concernant la structure et la gestion de l'en-cours de dette contractées et les perspectives pour le budget de la collectivité.
- A autorisé Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

7. BUDGET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF, DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A. EXECUTION DU BUDGET 2018

La dépense de fonctionnement a été constituée de

- la maintenance du logiciel de gestion des dossiers d'assainissement non collectif,
- le remboursement par frais d'honoraires du personnel mis à disposition par le budget principal, à hauteur de 60% du montant des redevances de contrôle de l'assainissement de l'année 2017, soit 3011€, conformément à la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2017, correspondant à la réalisation de 27 contrôles d'assainissement non collectif.

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

D é p e n s e s R e c e t t e s	EXPLOITATION		2017 Réalisé	BP+DM 2018	CA 2018 anticipé	DOB 2019	Evolution BP 18/ DOB19
	DEPENSES EXPLOITATION						
	(011) Charges à caractère général, fournitures		686,00 €	7 500,00 €	706,64 €	7 500,00 €	0,00%
	dont 6226 (honoraires 60% / rec. redevance année N-1)			3 011,18 €	3 011,01 €	1 444,91 €	
	(012) Charges de personnel		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(023) Virement vers la SI		- €	13 479,34 €	- €	10 536,54 €	-21,83%
	(042) OOTS - Dotation aux amortissements		1 133,33 €	1 133,33 €	1 133,33 €	1 133,33 €	0,00%
	(65) Autres charges de gestion courante		- €	5,00 €	- €	5,00 €	0,00%
	(67) charges exceptionnelles		- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	0,00%
	Total dépenses fonctionnement		1 819,33 €	23 117,67 €	4 850,98 €	20 174,87 €	-12,73%
R e c e t t e s	RECETTES EXPLOITATION		2017 Réalisé	BP+DM 2018	CA 2018 anticipé	DOB 2019	Evolution BP 18/ DOB19
	(002) Excédent antérieur reporté		17 082,00 €	20 117,67 €	20 117,67 €	17 674,87 €	-12,14%
	(042) OOTS - Quote part de subventions transférées		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(706...) Produit redevance de contrôle et travaux		4 335,78 €	3 000,00 €	2 408,18 €	2 500,00 €	-16,67%
	(704) Produits de travaux		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(74) subvention d'exploitation (contrat d'animation)		- €	- €	- €	- €	0,00%
	Autres recettes		- €	- €	- €	- €	0,00%
	total recettes fonctionnement		21 417,78 €	23 117,67 €	22 525,85 €	20 174,87 €	-12,73%
	SOLDE D'EXPLOITATION		19 598,45 €	- €	17 674,87 €	- €	----
D é p e n s e s R e c e t t e s	EXPLOITATION		2017 Réalisé	BP+DM 2018	CA 2018 anticipé	DOB 2019	Evolution BP 18/ DOB19
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
	(001) Déficit ou excédent reporté		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(040) subventions transférées au résultat		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(16) Emprunt		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(20) Immobilisations incorporelles		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(21) Immobilisations corporelles		- €	21 602,66 €	- €	19 793,19 €	-8,38%
	(23) Immobilisations en cours		- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total dépense investissement		- €	21 602,66 €	- €	19 793,19 €	-8,38%
R e c e t t e s	RECETTES D'INVESTISSEMENT		2017 Réalisé	BP+DM 2018	CA 2018 anticipé	DOB 2019	Evolution BP 18/ DOB19
	(001) Déficit ou excédent reporté		5 856,66 €	6 989,99 €	6 989,99 €	8 123,32 €	16,21%
	(021) Virement de la SF		- €	13 479,34 €	- €	10 536,54 €	-21,83%
	(040) OOTS – Dotation aux amortissements		1 133,33 €	1 133,33 €	1 133,33 €	1 133,33 €	0,00%
	(10) Dotation et réserves (affectation du résultat)		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(13) Subventions		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(16) Emprunt et dettes assimilées		- €	- €	- €	- €	0,00%
	(23) Immobilisations en cours		- €	- €	- €	- €	0,00%
	Total recette investissement		6 989,99 €	21 602,66 €	8 123,32 €	19 793,19 €	-8,38%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2019 pour le budget assainissement non collectif du SIARNC, présentant
 - Les orientations budgétaires envisagées pour ce budget en 2019 et les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement,
 - Les orientations en matière de programmation de l'investissement, comportant une prévision en dépenses et en recettes,
 - Les informations concernant la structure et la gestion de l'en-cours de dette contractées et les perspectives pour le budget de la collectivité.
- A autorisé Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

8. TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

A. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte tenu des investissements à venir, une croissance régulière du produit global des recettes d'exploitation de 3% est nécessaire au minimum (étude financière prospective 2018). Le produit des redevances de 2018 est en cohérence avec l'augmentation de l'assiette des redevances liée la croissance démographique.

Les recettes d'exploitation obtenues auprès de l'Agence de l'Eau (primes pour épuration) ne sont pas pérennes. Le produit de la PFAC peut varier de manière importante. Ces diminutions peuvent contrecarrer la croissance globale des recettes d'exploitation du SIARNC.

Compte tenu d'une inflation des prix à la consommation des ménages de 1,6% (INSEE, octobre 2018), et des besoins de financement de l'investissement, il est proposé une augmentation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à minima de **2% pour 2019**.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF au 1er janvier 2019 (+2%)			Conso m3	€TTC/m3	€TTC/an	€TTC/mois
			2019			
Tarif de la redevance AC	Rappel 2018 €TTC	2019 €TTC	50	2,60 €	129,95 €	10,83 €
Abonnement par an	55,59 €	56,70 €	100	2,20 €	219,61 €	18,30 €
Tarif 0-44m3	1,39 €	1,42 €	120	2,13 €	255,47 €	21,29 €
Tarif 45-149 m3	1,76 €	1,79 €	150	2,06 €	309,71 €	25,81 €
Tarif à partir de 150 m3	2,20 €	2,24 €	200	2,11 €	421,80 €	35,15 €
Facture annuelle pour 120 m3	250,46 €	255,47 €	500	2,19 €	1 094,34 €	91,20 €
Prix au m3 pour 120 m3	2,09 €	2,13 €	1000	2,22 €	2 215,24 €	184,60 €

L'augmentation tarifaire représente, pour un foyer consommant 120 m³/an, une progression de 5,01 €TTC/an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la nouvelle grille tarifaire de redevance d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2019.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

B. AUTRES TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Il est proposé d'appliquer à la PFAC la même évolution qu'à la redevance d'assainissement collectif

Tarif PFAC 2018 22,86 €TTC/m ² SDP	Tarif PFAC 2019 (+2%) 23,32 €TTC/m²SDP
--	--

La progression de tarif entraîne une augmentation de la PFAC de 46,00 €TTC (+2%) pour une construction nouvellement raccordée d'une surface de 100m².

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé que la valeur de base PFAC° à prendre en compte dans le cadre du calcul de la PFAC serait fixée à partir du 1^{er} janvier 2019 à: 23,32 €TTC/m² de Surface De Plancher (TVA non applicable),

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

II. CONTROLE DE CONFORMITE LORS DES VENTES

Le tarif de contrôle de conformité est inchangé depuis 2016. Il est proposé de l'actualiser en 2019 comme suit :

CONTRÔLE BRANCHEMENT			
	Tarification €TTC	2018	2019
Contrôle de conformité de branchement à l'assainissement collectif avec certificat de conformité à l'usage d'une vente de bien immobilier	Base incluant jusqu'à 6 pièces avec évacuation d'eaux usées: BASE x (nombre de bâtiments)	185 €TTC	192 €TTC
	Complément par pièce supplémentaire avec évacuation d'eaux usées	30 €TTC	31 €TTC
Déplacement infructueux non imputable au service d'assainissement (absence ou refus d'accès par le locataire lors d'un contrôle sollicité par le Propriétaire, absence d'alimentation en eau du domaine privé, etc.)		80 €TTC	84 €TTC
Réédition d'un certificat de conformité sur demande du propriétaire déclarant sur l'honneur ne pas avoir modifié l'assainissement depuis qu'il en a fait l'acquisition sur la foi du certificat de conformité initial (moins de 10 ans)		24 €TTC	25 €TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la nouvelle grille tarifaire de contrôles de branchements à l'assainissement collectif applicable pour les rendez-vous pris à partir du 1^{er} janvier 2019.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

III. DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGE

Tarif 2018

21,25 €HT/m³ de matière de vidange
TVA 20%
25,50 €TTC/m³

Tarif 2019 (inchangé)

21,25 €HT/m³
TVA 20%
25,50 €TTC/m³

IV. INSPECTIONS TELEVISEES POUR COMPTE DE TIERS

A la demande de collectivités ou de tiers privés, sous réserve de disponibilité, les services du SIARNC peuvent réaliser un diagnostic de canalisation par inspection télévisée. Le tarif de cette prestation est le suivant :

Prestation	Tarif 2018	Tarif 2019
Déplacement et mise en œuvre de l'inspection (TVA 20%)	(inchangé depuis 2016) 133,93 €HT 160,71 €TTC	137,50 €HT 165,00 €TTC
Forfait horaire (TVA 20%)	30,91 €HT/heure 37,09 €TTC/heure	32,50 €HT/heure 39,00 €TTC

Le tarif ne comprend pas le curage préalable de la canalisation et la mise en accessibilité du réseau (dégagement des tampons, regards scellés, etc.).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la nouvelle grille tarifaire des inspections télévisées pour compte de tiers, applicable pour les demandes formulées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

C. TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Ces tarifs concernent :

- Le contrôle de conformité réalisé sur les installations d'assainissement non collectif existantes n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle depuis plus de 3 ans (contrôle initial),
- Le contrôle de conformité lors des ventes immobilières (si contrôlé depuis plus de 3 ans),
- Le contrôle de conception et de réalisation d'installations d'assainissement non collectif nouvelles.
- La réédition du certificat de conformité (dans la limite d'un changement de propriétaire).

Il est proposé de **modifier en 2019** le tarif en vigueur depuis 2016 pour les prestations :

Désignation	Tarif 2018 TTC	Tarif 2019 €TTC (TVA 10%)
Contrôle Assainissement non collectif installation existante	185,00 €	192,00 €
Rédition de certificat de non-conformité	24,00 €	25,00 €
Contrôle Assainissement non collectif dans le cadre des ventes	220,00 €	230,00 €
Assainissement non collectif installation neuve ou en réhabilitation	250,00 €	260,00 €
dont phase conception (40%)	100,00 €	104,00 €
dont phase réalisation (60%)	150,00 €	156,00 €

Pour le contrôle initial réalisé sur les installations d'assainissement non collectif **regroupé**, n'ayant jamais fait l'objet de contrôle par le SPANC, le principe de tarification est un montant « de base » correspondant au nombre d'installations à contrôler, puis un tarif proportionnel au temps passé.

Il est proposé de **modifier en 2019** le tarif en vigueur depuis 2016 pour les prestations :

Désignation	Tarif 2018 TTC	Tarif 2019 €TTC (taux 10%)
Montant de base pour installation existante	185,00 €	192,00 €
Montant de base dans le cadre des ventes	220,00 €	230,00 €
Montant par heure au-delà de 2h	70,00 €	73,00 €
Montant plafond	560,00 €	585,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la nouvelle grille tarifaire des contrôles de l'assainissement non-collectif, applicable pour les prises de rendez-vous à partir du 1^{er} janvier 2019.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

9. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE ET CONTRAT GROUPE MUTUELLE SANTE DU CIG

A. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2019-2022 DU CIG

Le SIARNC est adhérent des contrats groupes d'assurances statutaires successifs du CIG depuis 2013.

Le contrat groupe permet à la collectivité d'assurer ses obligations statutaires dans un esprit de mutualisation des risques, et de bénéficier d'un accompagnement dans la prévention de ceux-ci.

Le groupement arrivant à échéance, le SIARNC s'est rallié à la négociation du nouveau contrat groupe d'assurance statutaire par délibération du 29 juin 2017.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, SOFAXIS répondant avec l'assureur CNP-Assurance a été désigné attributaire du marché. Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurances statutaire 2019-2022 :

- pour les agents titulaires, pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, et maladie ordinaire, avec une franchise de 10 jours sur le(s) risque(s) de maladie ordinaire, au taux de 5,29%, frais de gestion du groupement exclus ;
- pour les agents non-titulaires, pour tous les risques avec une franchise de 10 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire, au taux de 0,9%, frais de gestion du groupement exclus.

Les frais de gestion du CIG sont de 0,12% de la masse salariale des agents assurés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CIG.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

B. CONTRAT GROUPE PREVOYANCE DU CIG 2019-2024

Actuellement, 10 agents sont adhérents d'un contrat groupe de maintien de salaire en cas d'invalidité proposé par la MUTUELLE Intériale. Le SIARNC participe à cette protection à hauteur de 6,89€/mois.

La proposition « Prévoyance VYV » (groupement MNT/MGEN/Harmonie Mutuelle) retenue par le groupement du CIG, suite à la résiliation anticipée du contrat par la mutuelle Intériale, est très similaire aux contrats actuellement proposées aux agents. Elle comporte deux dispositifs de prestation au choix :

- Garanties à la carte : incapacité temporaire de travail + possibilité pour l'agent de souscrire des compléments optionnels ;
- « Pack » prévoyance : maintien de salaire + invalidité permanente + garantie décès.

Suivant la nature de la garantie souscrite, la cotisation est de 0,79% à 1,33% de l'assiette de cotisation pour le salarié. Une participation employeur de 8,00€/mois/agent représenterait pour maximum 15 agents une participation SIARNC globale de 1440 €/an. Les frais d'adhésion au groupement sont de 180€ (frais CIG).

Il est proposé de délibérer sur l'adhésion au contrat groupe prévoyance du CIG et sur le niveau de participation forfaitaire du SIARNC à la couverture mutuelle de ses agents

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- D'adhérer à la convention de participation au groupement du CIG pour l'assurance Prévoyance des agents territoriaux,
- d'apporter sa participation financière aux agents souscrivant cette couverture auprès de l'assurance sélectionnée par le groupement mené par le CIG. Il a pris acte des frais de groupement du CIG.

Vote : 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

C. CONTRAT GROUPE MUTUELLE SANTE DU CIG

Le contrat groupe d'assurance mutuelle santé complémentaire sera remis en concurrence au cours de l'année 2019, l'actuel contrat avec Harmonie Mutuelle prenant fin au 31/12/2019. A l'issue de cette procédure, le Syndicat aura la possibilité d'adhérer ou non au dispositif afin d'en faire bénéficier aux agents à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- et de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

10. POINTS DIVERS ET QUESTIONS

M. le Président a informé le Comité syndical que la demande du SIARNC auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), relative à la transmissibilité de l'offre retenue pour la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric, est toujours en cours d'instruction.

Un point a par ailleurs été fait concernant les délibérations communales d'opposition au transfert automatique de la compétence d'assainissement collectif à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

La séance est levée à 19h15.

Tableau 1 : évolution des ratios financiers 2018-2030

	CA anticipé 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RRF	3 121 352	3 151 000	3 207 155	3 236 045	3 626 751	3 746 939	3 871 555	4 000 791	4 134 846	4 273 931	4 418 268	4 568 090	4 723 641
DRF hors intérêts de la dette	2 116 620	2 117 710	2 160 064	2 441 193	2 359 097	2 406 279	2 384 832	2 432 528	2 481 179	2 530 802	2 581 418	2 633 047	2 685 708
EPARGNE DE GESTION	1 004 732	1 033 290	1 047 091	794 852	1 267 654	1 340 660	1 486 723	1 568 262	1 653 667	1 743 129	1 836 850	1 935 043	2 037 934
Intérêts dette	112 938	106 142	118 862	192 062	247 811	294 488	285 632	277 460	269 159	260 680	252 049	243 223	234 194
EPARGNE BRUTE	891 794	927 148	928 230	602 790	1 019 843	1 046 172	1 201 091	1 290 803	1 384 508	1 482 449	1 584 801	1 691 820	1 803 739
Capital dette	631 690	663 368	721 481	731 892	721 131	645 711	585 885	567 220	574 468	580 155	587 463	595 236	603 212
EPARGNE DISPONIBLE (NETTE)	260 104	263 781	206 748	-129 102	298 712	400 461	615 206	723 582	810 040	902 294	997 338	1 096 584	1 200 528
Dépenses d'équipement brut	500 000	6 255 920	7 622 000	6 222 000	4 022 000	2 722 000	1 622 001	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses d'investissement	500 000	6 255 920	7 622 000	6 222 000	4 022 000	2 722 000	1 622 001	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Recettes d'investissement hors emprunts	1 479 285	1 040 000	1 530 000	2 010 000	1 950 000	2 555 130	600 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
BESOIN DE FINANCEMENT	1 239 389	-4 952 139	-5 885 252	-4 341 102	-1 773 288	233 591	-406 795	-76 418	10 040	102 294	197 338	296 584	400 528
Emprunt	2 439 249	2 485 500	5 771 000	2 642 500	1 887 000	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 678 638	-2 466 639	-114 252	-1 698 602	113 712	233 591	-406 795	-76 418	10 040	102 294	197 338	296 584	400 528
RESULTATS ANTERIEURS	1 440 070	5 118 708	2 652 068	2 537 817	839 214	952 926	1 186 518	779 722	703 304	713 344	815 638	1 012 976	1 309 560
FONDS DE ROULEMENT FINAL	5 118 708	2 652 068	2 537 817	839 214	952 926	1 186 518	779 722	703 304	713 344	815 638	1 012 976	1 309 560	1 710 087
CRD AU 1/1	4 902 558	6 710 117	8 532 249	13 581 768	15 492 376	16 658 245	16 012 534	15 426 649	14 859 429	14 284 960	13 704 805	13 117 342	12 522 107
CRD AU 31/12	6 710 117	8 532 249	13 581 768	15 492 376	16 658 245	16 012 534	15 426 649	14 859 429	14 284 960	13 704 805	13 117 342	12 522 107	11 918 895

SUIVI DES INDICATEURS

10043	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DRF/usagers	222	221	227	262	260	269	266	270	274	278	282	286	291
RRF/usagers	311	314	319	322	361	373	385	398	412	426	440	455	470
Encours de dette 31/12 / usagers	668	850	1352	1543	1659	1594	1536	1480	1422	1365	1306	1247	1187
Encours de dette / RRF	214,97%	270,78%	423,48%	478,74%	459,32%	427,35%	398,46%	371,41%	345,48%	320,66%	296,89%	274,12%	252,32%
Dép d'équipement brut / RRF	16,02%	198,54%	237,66%	192,27%	110,90%	72,65%	41,90%	25,00%	24,18%	23,40%	22,63%	21,89%	21,17%
DRF+ amort / RRF	91,67%	91,63%	93,55%	103,99%	91,76%	89,31%	84,11%	81,91%	80,41%	78,89%	77,43%	75,99%	74,58%
Annuité / RRF	23,86%	24,42%	26,20%	28,55%	26,72%	25,09%	22,51%	21,11%	20,40%	19,67%	19,00%	18,35%	17,73%
Encours de dette / Epargne brute	7,52	9,20	14,63	25,70	16,33	15,31	12,84	11,51	10,32	9,24	8,28	7,40	6,61

Tableau 2 : Débat d'orientations budgétaires pour la régie de maîtrise d'œuvre 2019

REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE - DOB 2019						
Prestations intellectuelles pour communes extérieures	Coût d'objectif € HT	Taux de rémunération	Montant initial des Honoraires Maîtrise d'œuvre HT	Etat d'avancement	Facturation	DOB 2019
ASSAINISSEMENT - M 49						
VICQ : AMO pour le choix et le suivi du Maître d'Œuvre et de toute l'opération d'assainissement.	190 000 €	6,29	9 462,05 €	Travaux STATION achevés - Entreprise ERSE Travaux RESEAUX terminés en domaine public Travaux branchements en domaine privé terminés.	Montant des honoraires corrigé car coût d'objectif surestimé par rapport au réel (112 430 € HT) : 9462,05 € HT Acompte de 5204,13 € HT (55%) - juin 2016	4 257,92 €
SIAB : Assistance technique pour le suivi de la station d'épuration	FORFAIT ASSISTANCE TECHNIQUE		2 500 €	MISSION TERMINEE : 4 visites réalisées et 4 rapports produits.	Seconde facture éditée = SOLDE (1250 € HT)	0 €
Opérations internes SIARNC	Coût d'objectif € HT	Taux de rémunération	Montant Honoraires Maîtrise d'œuvre HT	Etat d'avancement	Facturation	BP 2018
ASSAINISSEMENT - M 49						
STEP de Méré Bassin tampon et vanne sectionnement	400 000 €	5,85	23 400 €	Projet d'AVP transmis par AMODIAG cet été. Compléments demandés (3ème solution avec collecteur servant de stockage + étude des coûts d'entretien de chaque solution).	100 % à la fin de la prestation	23 400 €
AMO restructuration STEP Villiers Saint Frédéric	350 000 €	5,95	20 825 €	Marché travaux en attente de notification (novembre 2018 ?) En attente retour financeurs et services de l'Etat	100 % à la fin de la prestation	20 825 €
Pilotage du Maître d'Œuvre pour Extension réseau EU (Estim Coût travaux : 1 850 000 € HT)	74 000 €	6,92	5 121 €	AMODIAG retenu comme MOE pour un montant de 139 614 € HT, réparti comme suit : TF = 77 900 € HT TC1 = 28 804 € HT TC2 = 32 910 € HT	100 % à la fin de la prestation	5 121 €
Réhabilitation réseaux de collecte (Tranche 2 : Rue du Château JP) 800 ml	400 000 €	5,85	23 400 €	Mission pas encore lancée	100 % à la fin de la prestation	23 400 €
TOTAL	1 414 000 €		84 708 €		TOTAL	77 003,92 €
					Variable d'ajustement	5 €
					TOTAL BP 2018 RMO	77 008,92 €